Hydrargyrisme

gestion de l'environnement. Sans cette coopération, aucune structure politique ou institutionnelle et aucune répartition de pouvoirs et de responsabilités ne peut fonctionner. La clé essentielle du succès dans la gestion de l'environnement de demain, c'est donc, en définitive, une coopération éclairée, basée sur la connaissance et le respect des rôles respectifs des divers paliers de gouvernement. La notion de développement en harmonie avec la nature repose sur l'application de principes écologiques, non seulement au niveau des activités industrielles mais aussi en regard de toutes nos institutions et de notre culture. L'écologie, science de l'indivisibilité et de l'interdépendance des systèmes, exige une forme de raisonnement commune à plusieurs disciplines et un comportement basé sur l'intercommunication. Il y a donc place pour une relation symbiotique entre individus, institutions, régions et États. Nous connaissons tous l'interaction qui règne au sein de notre écosystème et, de ce fait, nous pouvons saisir dans son ensemble la signification de l'expression «développement en harmonie avec la nature».

Nous chercherons à élaborer une représentation conceptuelle destinée à favoriser, au Canada, un développement en harmonie avec la nature. Les concepts essentiels résident dans le fait que les principes écologiques doivent imprégner profondément l'essence des institutions sociales, la culture, le mode de vie et les activités industrielles visant ainsi à fournir les biens indispensables à la survie. Mais si ces concepts doivent subsister, se développer et se concrétiser, nous devrons résoudre les principaux conflits des priorités nationales.

Il nous faudra donc établir une justice sociale et vivre en respectant les contraintes imposées par notre environnement. C'est un devoir fondamental, une croissance en harmonie avec la nature ne doit ni sacrifier le présent au profit de l'avenir, ni l'avenir au profit du présent. Il s'agit plutôt d'appliquer la sagesse des principes écologiques à la conception des institutions sociales, d'un système générateur de vie et des modes d'existence. Monsieur le président, nous sommes tous très conscients—et je pense que les Canadiens le deviennent de plus en plus—de l'importance de protéger notre environnement, mais il ne faut pas perdre de vue qu'en même temps les gouvernements et tous les Canadiens veulent aussi pouvoir continuer à jouir d'un niveau de vie, d'une qualité de vie qui se veut une des plus élevées au monde. C'est pourquoi, dans cet exposé, je faisais ressortir ce défi, qui est le nôtre maintenant, de bien mesurer l'impact des décisions que nous avons à prendre tant sur l'environnement que sur cette qualité de vie, sur le niveau de vie, en fait, sur les revenus et sur l'économie de notre pays en général.

Il est toujours difficile de trancher de tels dilemmes. Lorsqu'un développement industriel de taille s'annonce pour une région, pour une province, pour le pays, et qu'on doit considérer ce que cela va apporter comme valeur économique au pays et à la région en cause, il nous faut mettre dans la balance l'impact que cela va avoir sur l'environnement en général. Il est toujours difficile d'avoir à choisir. Les Canadiens, je pense, peuvent être certains que le gouvernement actuel s'efforcera de s'assurer que le maximum de précautions soit pris par les industries et par les divers organismes gouvernementaux afin que les projets industriels ou tout autre développement soient réalisés en respectant au maximum l'environnement. Si nous n'avons pas le choix, s'il est évident que l'environnement doit souffrir d'une façon importante de l'investissement ou du développement d'une entreprise, il faudra faire le choix difficile qui s'imposera alors au gouvernement, et refuser

que des investissements soient faits, avec l'espoir qu'on pourra en faire dans d'autres domaines qui seront tout aussi productifs, et qui constitueront, bien sûr, une contribution à l'économie, et pourront en même temps respecter les impératifs de l'environnement.

Je remercie les honorables députés de leur contribution, de leurs opinions. On comprendra que je ne partage pas nécessairement toutes les critiques qui ont été exprimées, parce que je crois qu'elles ont été exagérées dans certains cas, mais une chose est certaine, c'est que le débat d'aujourd'hui, nos échanges d'opinions serviront plus que probablement à promouvoir la cause de la protection de l'environnement dans son ensemble.

• (1550

[Traduction]

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Water-loo): Monsieur l'Orateur, je veux féliciter mon collègue, le député de Lambton-Kent (M. Holmes), pour avoir présenté une motion importante où il reproche au gouvernement d'avoir fait preuve d'une négligence scandaleuse à propos du problème de l'hydrargyrisme. En réalité, en tant que député, j'ai honte que la Chambre des communes ait fait si peu de cas de la question et, en tant que Canadien, je m'indigne de l'indifférence du gouvernement à l'égard du bien-être de Canadiens dont la vie et la santé sont exposées à un grave danger.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les commentaires des deux ministériels qui ont parlé jusqu'ici. Je n'ai pu m'empêcher de déplorer le rôle confié au député de Wellington (M. Maine). C'est un collègue et ami et j'ai beaucoup de considération pour lui. Je pense qu'il s'est fait élire au Parlement parce qu'il se préoccupe beaucoup du sort de ses concitoyens, et je regrette qu'on lui ait confié la tâche d'excuser le gouvernement, ce qui l'oblige à ressasser de vieux communiqués du gouvernement et de les assaisonner de temps à autre d'un jargon scientifique.

Cependant, je n'ai pas été si étonné en entendant le ministre. Si le traducteur a interprété fidèlement ses paroles, il a expliqué que sa tâche consistait aujourd'hui à présenter des excuses—c'est le mot qu'a utilisé le traducteur—au nom du ministre de l'Environnement (M. Marchand) qui ne pouvait être ici aujourd'hui. C'est précisément ce qu'il a fait, présenter des excuses.

Le ministre dit que le ministre de l'Environnement avait d'autres engagements et qu'il ne pouvait se décommander, qu'il se devait d'être là-bas et ne pouvait être ici, bien qu'il eût aimé l'être. Si tel est le cas, je veux bien accepter ces explications. Mais où est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), où est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan)? Assurément, leur responsabilité à cet égard est aussi grande que celle du ministre de l'Environnement. Je m'étonne que lorsqu'une question de ce genre est soulevée, ce qui n'arrive pas souvent, le cabinet ne puisse envoyer qu'un seul ministre pour prendre la parole, lequel n'est pas directement concerné et dont le rôle est d'excuser le gouvernement.

En écoutant le porte-parole du gouvernement, on croirait, à supposer que l'on ajoute foi à tout ce qu'il a dit, que le problème n'est pas si important ou qu'il se réglera tout seul ou bien grâce aux grandes initiatives du gouvernement. Franchement, cela m'a rappelé quelque chose ce matin quand mon collègue le député de Lambton-Kent (M. Holmes) a cité un discours de l'honorable Jack Davis, lorsqu'il était ministre de l'Environnement. Voici la citation donnée par mon collègue et je demanderais aux autres